



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

RÉFLÉCHIR À CE QUI FAIT HOMME OU ANIMAL :
LES PROCÈS D'ANIMAUX

élaboré par le Service éducatif

avril 2022

[ARGUMENTATION]

cycle 4

RÉFLÉCHIR À CE QUI FAIT HOMME OU ANIMAL : LES D'ANIMAUX

> OBSERVE.



- ◇ À quelle époque se situe la scène ? Justifie.

- ◇ Repère et entoure un représentant du clergé, un représentant de la noblesse, un représentant du tiers état.
- ◇ Un cochon debout dans une tribune, un orateur le montrant du doigt, des individus assis écoutant les échanges, de nombreux spectateurs...
Dans quelle situation se trouve-t-on ?

- ◇ Déduis-en l'intitulé de cette fiche et complète le titre.

> ANALYSE.

- ◇ Donne un titre à chacune des trois parties du texte ci-dessous.

PARAGRAPHE 1 :

Au début de l'année 1386, à Falaise, en Normandie, eut lieu un événement pour le moins insolite. Une truie, âgée d'environ trois ans, revêtue de vêtements d'homme, fut traînée par une jument depuis la place du château jusqu'au faubourg de Guibray, où l'on avait installé un échafaud sur le champ de foire. Là, devant une foule hétérogène, composée du vicomte de Falaise et de ses gens, d'habitants de la ville, de paysans venus de la campagne alentour et d'une multitude de cochons, le bourreau mutila la truie [...]. Puis, après l'avoir affublée d'une sorte de masque à figure humaine, il la pendit par les jarrets [...] jusqu'à ce que la mort survienne. [...] Tel fut le cas de la truie de Falaise, coupable d'avoir tué un nourrisson. [...] Ce crime fut commis pendant les premiers jours de janvier. L'enfant au berceau était âgé d'environ trois mois ; il s'appelait Jean le Maux et son père était maçon. La truie, dont nous ignorons à qui elle appartenait, avait dévoré le bras de l'enfant et une partie du visage « *tel qu'il en mourut.* » Le procès dura neuf jours. L'animal était défendu par un procureur (avocat). Celui-ci fut peu efficace – sa tâche, il est vrai, était difficile –, puisque sa « cliente » fut condamnée à mort, après avoir subi les mêmes mutilations que celles qu'elle avait infligées à sa victime. Le vicomte exigea que le supplice ait lieu en présence du propriétaire de l'animal « *pour lui faire honte* » et du père du nourrisson « *pour punition de n'avoir pas fait veiller sur son enfant* ». La sentence fut signifiée à l'animal dans sa geôle, comme pour un être humain. En revanche, aucun prêtre n'écouta sa confession. [...]

PARAGRAPHE 2 :

La vedette de ce bestiaire judiciaire [est] [...] le porc. Dans neuf cas sur dix, c'est lui qui est présent au tribunal. À cette primauté du porc, il existe différentes raisons. La principale réside sans doute dans la loi du nombre. Parmi les mammifères domestiques, le porc est, en effet, le plus fréquent en Europe jusqu'au début de l'époque moderne. Contrairement à une idée reçue, le mouton vient loin derrière. [...] Les porcs sont non seulement les animaux les plus nombreux, mais aussi, et surtout, les plus vagabonds.

En ville, où ils jouent le rôle d'éboueurs, on en rencontre sur toutes les places, dans toutes les rues, dans tous les jardins et jusque dans les cimetières (où ils cherchent à déterrer les cadavres). Malgré les interdictions des autorités municipales, maintes et maintes fois répétées dans toutes les villes d'Europe [...], la divagation des porcs fait partie de la vie quotidienne. Dans certaines villes – Naples par exemple –, cela durera jusqu'au XXe siècle. Dès lors, il n'est pas étonnant que tous ces cochons occasionnent dégâts et accidents plus fréquemment que les autres animaux. Mais il est une autre raison qui explique la présence du porc au tribunal : sa parenté avec l'homme. Pour les sociétés anciennes, en effet, l'animal le plus proche de l'homme n'est pas [...] le singe [...], mais bien le cochon. La médecine ne s'y trompe pas, qui, de l'Antiquité jusqu'en plein XIXe siècle, étudie l'anatomie du corps humain à partir de la dissection du porc, avec l'idée que l'organisation interne de ces deux êtres vivants est voisine. [...]

PARAGRAPHE 3 :

En 1575, Pierre Ayrault, dans son ouvrage *Ordre, formalité et instruction judiciaires*, qui sera une sorte de bible pour les juristes français, [...] [estime que] les animaux ne sont pas doués de raison et ne peuvent donc pas comprendre ce qu'on leur reproche ; [...] le principal but de la justice est l'exemple ; par là même, « *si nous voyons un [porc] pendu au gibet pour avoir mangé un enfant, c'est pour avertir les pères et mères, les nourrices, les domestiques, de ne laisser leurs enfants tout seuls, ou de si bien resserrer leurs animaux qu'ils ne puissent nuire ni faire mal* ». De leur côté, les théologiens soulignent que la Bible recommande d'abattre les animaux homicides, car ils sont à la fois coupables et impurs. Le livre de L'Exode affirme que « *le bœuf qui a tué un homme ou une femme devra être lapidé et ses chairs ne seront pas mangées ; son propriétaire, en revanche, sera innocent* » (Exode, XXI, 28). Pour beaucoup d'auteurs chrétiens du Moyen Âge, l'animal est en partie responsable de ses actes. Comme tous les êtres vivants, il possède une âme (qui se définit d'abord comme un souffle de vie et qui retourne à Dieu après la mort). Cette âme est non seulement végétative [se nourrir, grandir, se reproduire] et sensitive [ressentir des choses] mais elle est aussi, du moins pour les « animaux supérieurs », intellectuelle, comme celle de l'homme. Ces auteurs, en effet, observent que les animaux rêvent, reconnaissent, déduisent, se souviennent, peuvent acquérir des habitudes nouvelles.

Michel Pastoureau, Les Extravagants procès d'animaux, *L'Histoire*, n°172, déc. 1993.

RÉFLÉCHIR À CE QUI FAIT HOMME OU ANIMAL : LES PROCÈS D'ANIMAUX

- ◇ En t'aidant du deuxième paragraphe, trouve quatre raisons expliquant pourquoi le cochon était l'animal le plus souvent jugé.

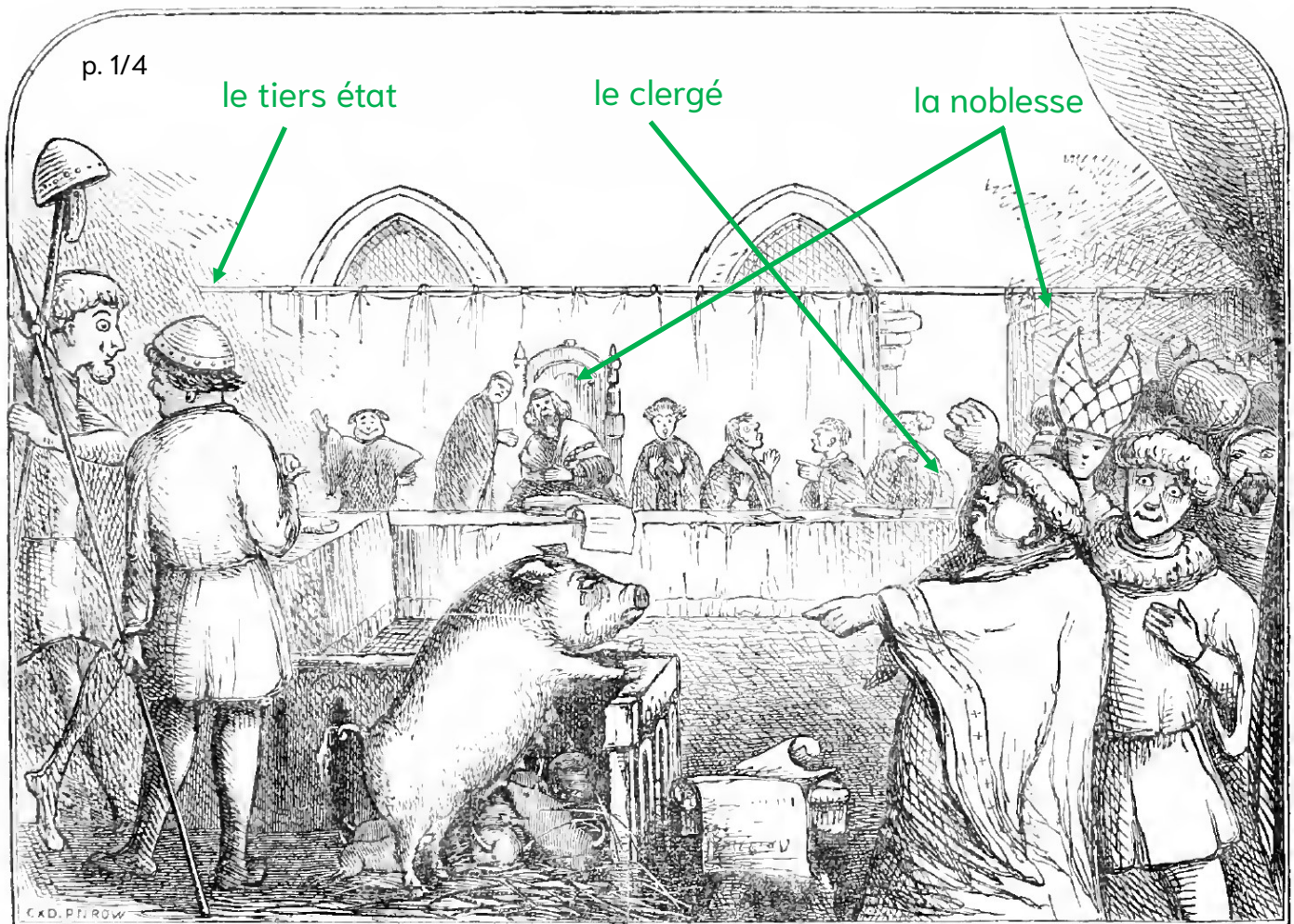
- ◇ En t'aidant du troisième paragraphe, complète le tableau suivant :

POURQUOI IL FAUDRAIT JUGER LES ANIMAUX	
Argument de ceux qui pensent que les animaux ne sont pas responsables	Arguments de ceux qui pensent que les animaux sont responsables (donc potentiellement coupables)
⇒	⇒ ⇒

RÉFLÉCHIR À CE QUI FAIT HOMME OU ANIMAL : LES P R O C È S D'ANIMAUX

CORRECTION PARTIE 1

Illustration tirée de *The book of days : a miscellany of popular antiquities in connection with the calendar, including anecdote, biography & history, curiosities of literature, and oddities of human life and character* (1869)



◇ À quelle époque se situe la scène ? Justifie.

Au Moyen Âge, comme le révèlent l'architecture (arcs, colonne), les habits (tuniques, coiffes), la présence d'un seigneur (vêtements, fauteuil)...

◇ Un cochon debout dans une tribune, un orateur le montrant du doigt, des individus assis écoutant les échanges, de nombreux spectateurs...
Dans quelle situation se trouve-t-on ?

Un procès, avec un accusé (la truie), un procureur (le moine), un juge (le seigneur), des jurés (au fond), des gardiens de l'ordre (à gauche), et du public (à droite).

C'est le procès d'une truie et de ses porcelets jugés pour le meurtre d'un enfant, en 1457 à Lavegny. La truie a été reconnue coupable, les porcelets ont été acquittés.

CORRECTION PARTIE 1

p. 2/4

PARAGRAPHE 1 : Les faits, le procès d'un cochon

PARAGRAPHE 2 : Pourquoi les cochons ?

p. 3/4

PARAGRAPHE 3 : Les arguments en présence

p. 4/4

- ◇ En t'aidant du deuxième paragraphe, trouve quatre raisons expliquant pourquoi le cochon était l'animal le plus souvent jugé.

Les cochons sont les animaux les plus représentés, les plus nombreux.

Les cochons sont partout.

Du fait qu'ils soient plus nombreux et partout, ils occasionnent plus de dommages que les autres animaux.

Les cochons étaient perçus comme étant des animaux ressemblant énormément aux humains.

- ◇ En t'aidant du troisième paragraphe, complète le tableau suivant :

POURQUOI IL FAUDRAIT JUGER LES ANIMAUX	
Argument de ceux qui pensent que les animaux ne sont pas responsables	Arguments de ceux qui pensent que les animaux sont responsables (donc potentiellement coupables)
⇒ Un procès est un moyen d'avertir les pères et mères, les nourrices et domestiques, de ne pas laisser leurs enfants seuls sans surveillance, ou bien d'enfermer les animaux potentiellement dangereux.	⇒ La Bible recommande d'abattre les animaux meurtriers. ⇒ Les animaux sont responsables de leurs actes car ils possèdent une âme intellectuelle (ils rêvent, reconnaissent, déduisent, se souviennent, comme les humains) : ils savent ce qu'ils font.

> APPRENDS À ARGUMENTER.

Aristophane est un auteur de l'Antiquité. Il y a 2500 ans, il écrit une comédie intitulée *Les Guêpes*. Philoklêôn est atteint d'une étrange maladie : il veut juger et condamner tout le monde, y compris Labès, le chien de la famille, qu'il accuse d'avoir dérobé un morceau de fromage.

BDÉLYKLÊÔN. – Il est difficile, citoyens, de faire l'apologie d'un chien calomnié ; je parlerai cependant. C'est une bonne bête, et il chasse les loups.

PHILOKLÊÔN. – C'est un voleur et un conspirateur.

BDÉLYKLÊÔN. – Par Zeus ! c'est le meilleur des chiens d'aujourd'hui, capable de garder de nombreux moutons.

PHILOKLÊÔN. – A quoi cela sert-il, s'il mange le fromage ?

BDÉLYKLÊÔN. – Oui, mais il se bat pour toi, il garde la porte, et il excelle dans tout le reste. S'il a fait un larcin, pardonne-lui. Il est vrai qu'il ne sait pas jouer de la kithare.

[...]

BDÉLYKLÊÔN. – Écoute mes témoins, juge équitable. Monte, Racloir à fromage, et parle à haute voix. Tu exerçais alors la charge de payeur : réponds clairement. N'as-tu pas raclé les parts que tu avais reçues pour les soldats ?

Elle répond qu'elle les a raclées.

PHILOKLÊÔN. – Mais, par Zeus ! elle ment.

BDÉLYKLÊÔN. – Juge compatissant, prends pitié des malheureux. Notre Labès ne vit que de têtes et d'arêtes de poissons ; jamais il ne demeure en place. [...]

PHILOKLÊÔN. – Ouf ! quel mal me prend qui fait que je m'attends ? Le malaise dure, et je me sens convaincre.

BDÉLYKLÊÔN. – Ah ! je t'en conjure, pitié pour lui, mon père ! Ne le sacrifiez point. Où sont les enfants ? Montez, malheureux ! jappez, priez, suppliez et pleurez !

RÉFLÉCHIR À CE QUI FAIT HOMME OU ANIMAL : LES PROCÈS D'ANIMAUX

- ◇ À partir des répliques des deux personnages, complète le tableau suivant :

Argument contre le chien	Arguments en faveur du chien
⇒	⇒
	⇒
	⇒
	⇒
	⇒
	⇒
	⇒
	⇒
	⇒

- ◇ Bdélykléôn n'utilise pas que des arguments, il cherche aussi à jouer sur la psychologie de Philokléôn. Dans ces quatre extraits, trouve les procédés qu'il emploie pour persuader le juge.

« Oui mais il se bat pour toi, il garde la porte, et il excelle dans tout le reste. »

« Juge équitable. [...] Juge compatissant. »

« Notre Labès. »

« Montez, malheureux ! Jappez, priez, suppliez et pleurez ! »

RÉFLÉCHIR À CE QUI FAIT HOMME OU ANIMAL : LES PROCÈS D'ANIMAUX

CORRECTION PARTIE 2

p. 2/2

◇ À partir des répliques des deux personnages, complète le tableau suivant :

Argument contre le chien	Arguments en faveur du chien
⇒ Il a volé un bout de fromage.	⇒ Il chasse les loups. ⇒ Il garde les moutons et la maison. ⇒ Il se bat pour son maître. ⇒ Il a de nombreuses qualités. ⇒ Les petites fautes peuvent être pardonnées ⇒ Il ne mange pas de fromage mais du poisson. ⇒ L'exécuter attristerait les enfants. ⇒ C'est Racloir à fromage qui a pris le fromage.

◇ Dans ces quatre extraits, trouve les procédés employés pour persuader le juge.

« Oui mais il se bat pour toi, il garde la porte, et il excelle dans tout le reste. »

- 1- Accumulation d'arguments qui donne l'impression que le chien est vraiment très utile.
- 2- Gradation : dernier compliment plus long, le chien a des qualités de plus en plus grandes.

« Juge équitable. [...] Juge compatissant. »

- 1- Apostrophe directe au juge, pour qu'il se sente concerné.
- 2- Flatterie du juge, pour se le rendre favorable, l'amadouer.

« Notre Labès. »

- 1- Recherche de complicité (père/fils) par la 1ère personne du pluriel, pour l'adoucir.
- 2- Rappel du lien profond et intime qui unit le juge au chien.

« Montez, malheureux ! Jappez, priez, suppliez et pleurez ! »

- 1- Appel à des alliés, les enfants de la maison, pour faire pression sur le juge.
- 2- Évocation de l'émotion (dernier verbe de la tirade = « pleurer ») suscitée par une condamnation du chien.

RÉFLÉCHIR À CE QUI FAIT HOMME OU ANIMAL : LES PROCÈS D'ANIMAUX

> DEVIENS AVOCAT.

- ◇ La classe est divisée en plusieurs équipes, dont la moitié représente Lord Accusator et l'autre moitié Lord Defensor.
 - ◇ Les membres des équipes de Lord Accusator rédigent un réquisitoire reprochant au chien des Baskerville d'avoir tué sir Charles Baskerville et mis en grave danger son descendant, sir Henry, en précisant à quelle peine devrait être condamné le chien.
- Les membres des équipes de Lord Defensor rédigent une plaidoirie pour défendre le chien des Baskerville et demander son acquittement.
- ◇ Chacune des équipes veillera à mêler des arguments de toute nature : faits avérés et logiques, appel à la compassion, etc.
 - ◇ Un(e) représentant(e) (ou plusieurs) est désigné(e) dans chaque équipe pour prononcer le discours. La classe délibère et, ainsi que le feraient des jurés, décide si le chien est ou non coupable et quelle sera sa condamnation.

Arthur Conan Doyle écrit les aventures de Sherlock Holmes à la fin du XIX^e siècle. Dans le roman *Le Chien des Baskerville*, Holmes et le docteur Watson enquêtent sur les circonstances étranges de la mort de Sir Charles Baskerville. Le vieil homme est mort d'un crise cardiaque après s'être promené dans son jardin, qui donne sur la lande brumeuse du Devonshire. Une vieille légende court sur la famille : Hugo Baskerville, un cruel ancêtre, aurait été égorgé par un chien démoniaque ; ce dernier rôderait toujours sur la lande à la recherche des descendants Baskerville. De fait, l'héritier sir Henry Baskerville se fait à son tour poursuivre dans la lande par un immense chien. Watson raconte ainsi :

« Je sautai sur mes pieds. Ma main inerte se noua sur la crosse de mon revolver ; je sentis mon cerveau se paralyser devant l'effrayante apparition qui venait de surgir des profondeurs du brouillard. C'était un chien ! un énorme chien noir, tel que les yeux des mortels n'en avaient jamais contemplé auparavant. Sa gueule soufflait du feu ; ses prunelles luisaient comme des charbons ardents ; autour de ses babines et de ses crocs vacillaient des flammes. Jamais les rêves les plus insensés d'un esprit en délire n'enfantèrent rien de plus sauvage, de plus terrifiant, de plus diabolique, que cette forme noire et cette face féroce qui s'étaient frayé un passage à travers le mur de brouillard. Avec des bonds énormes, ce fantastique animal flairait la piste de notre ami, le serrant de près. Cette apparition nous hypnotisait à tel point, qu'elle nous avait déjà dépassés, lorsque nous revînmes à nous. Holmes et moi fîmes feu simultanément. La bête hurla hideusement, ce qui nous prouva qu'au moins l'un de nous l'avait touchée. Cependant elle bondit en avant et continua sa course. Sir Henry s'était retourné. Nous aperçûmes son visage décomposé et ses mains étendues en signe d'horreur devant cet être sans nom qui lui donnait la chasse. [...] Tandis que nous volions sur les traces du chien, nous entendîmes plusieurs cris répétés de sir Henry, ainsi que l'abolement furieux de la bête. Je la vis s'élancer sur sa victime, la précipiter à terre et la saisir à la gorge. »

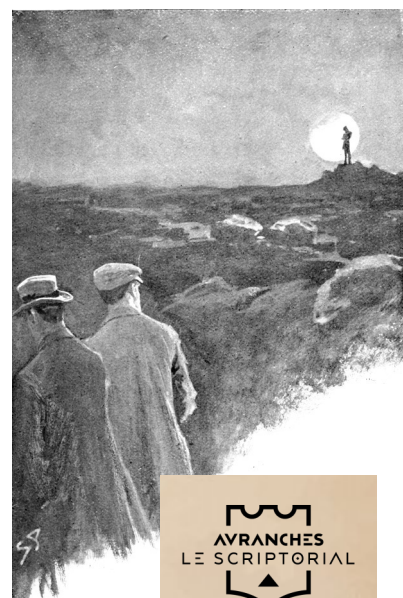


« Ce n'était ni un limier ni un dogue. Élané, sauvage, aussi gros qu'une petite lionne, il était mâtiné de ces deux races. Même en ce moment, dans le repos de la mort, une flamme bleuâtre semblait suinter de son énorme gueule et un cercle de feu cernait ses yeux, petits, féroces. Je posai la main sur ce museau lumineux et, quand je retirai mes doigts, ils brillèrent dans les ténèbres. — C'est du phosphore ! dis-je. — Oui... une très curieuse préparation, répliqua Holmes, en flairant l'animal. Elle ne répand aucune odeur capable de nuire à l'odorat de la bête. »

« « Nous devons achever notre tâche et chaque minute a une importance capitale. Nous tenons notre crime, à cette heure ; il ne nous manque plus que le criminel. » Et, tandis que nous nous hâtions dans le petit sentier, mon ami ajouta : « Il y a mille à parier contre un que nous ne trouverons plus Stapleton chez lui. Les coups de revolver lui auront appris qu'il a perdu la partie. — Nous étions assez loin de Merripit house, hasardai-je ; le brouillard aura étouffé le bruit des détonations. — Il suivait le chien pour l'exciter,... vous pouvez en être certain... Non, non,... il est déjà loin !... D'ailleurs nous fouillerons la maison pour nous en assurer. »

[...]

« Mes enquêtes démontrent irréfutablement que la ressemblance entre le portrait d'Hugo et Stapleton n'était pas menteuse et que ce dernier appartenait bien à la [famille] des Baskerville. [...] Il convoitait le domaine et, pour en venir à ses fins, il était prêt à employer tous les moyens, à courir tous les risques. D'abord il s'installa dans le plus immédiat voisinage de la demeure de ses ancêtres ; puis il tâcha de conquérir l'amitié de sir Charles Baskerville et de ses autres voisins. « Le baronnet lui-même se chargea de lui apprendre l'histoire du chien de la famille et prépara ainsi les voies de sa propre mort. Stapleton — je continuerai à l'appeler de ce nom — fut mis au courant, par Mortimer, de la maladie de cœur dont souffrait le vieux gentilhomme, qu'une émotion pouvait tuer. Sir Charles, acceptant comme véridique la lugubre légende, lui apparut également sous le jour d'un être superstitieux. Aussitôt, son esprit ingénieux lui suggéra le moyen de se débarrasser du baronnet. Malgré cela, il serait difficile de justifier une accusation de meurtre contre ce coquin. Cette idée une fois conçue, il commença à la mettre à exécution avec une incontestable finesse. Un criminel vulgaire se serait contenté de jouer purement et simplement du chien. L'artifice dont il usa pour donner à la bête un aspect diabolique fut un trait de génie de sa part. [...] Il se peut que Stapleton ait ignoré l'existence de l'héritier canadien. En tout cas, il en entendit bientôt parler par le docteur Mortimer et, par lui, il apprit tous les détails de la prochaine arrivée de sir Henry Baskerville. Il s'arrêta d'abord à la pensée de tuer, à Londres, ce jeune étranger tombé du Canada, sans lui permettre d'atteindre le Devonshire. [...] — Stapleton, demandai-je, n'espérait-il pas, avec son diable de chien, faire mourir sir Henry de peur, ainsi que cela était arrivé pour sir Charles ? — Non ; la bête était sauvage, affamée. Cette apparition, si elle ne tuait pas le baronnet, avait pour but de paralyser sa résistance. »



RÉFLÉCHIR À CE QUI FAIT HOMME OU ANIMAL : LES PROCÈS D'ANIMAUX

CORRECTION PARTIE 3

Arguments que pourrait utiliser Lord Accusator

- ◇ La **taille** du chien de Baskerville le rend potentiellement dangereux. S'il s'en prenait à un enfant, ce pourrait être terrible.
- ◇ Le chien de Baskerville est une **menace** pour les gens, il les poursuit dans la lande. Watson lui-même l'a vu s'élancer sur Sir Henry et le saisir à la gorge.
- ◇ Ce chien est **intelligent**, il attaque quand les gens sont seuls et ne cible qu'une famille en particulier. Cette intelligence le rend encore plus nocif.
- ◇ C'est un **tueur**. À cause de lui, Sir Charles Baskerville est mort.
- ◇ Le chien de Baskerville est **démoniaque**, il rôde dans la région depuis le Moyen Âge et sa gueule souffle du feu.

Arguments que pourrait utiliser Lord Defensor

- ◇ C'est une **crise cardiaque** qui a tué Sir Charles Baskerville, et rien en prouve que celle-ci ait été causée par le chien.
- ◇ Les chiens démoniaques n'existent pas. Les **légendes** et les on-dit ne sont pas la réalité.
- ◇ Pour qu'il soit effrayant, ce chien a été **maquillé** avec du phosphore – ce qu'il n'a pas pu faire lui-même ; ce n'est donc pas lui le vrai coupable mais celui qui l'a maquillé.
- ◇ Stapleton a **affamé** son chien pour le rendre agressif et, juste avant l'attaque, il l'a excité.
- ◇ C'est Stapleton le vrai coupable, il a d'ailleurs un **mobile** : il convoitait le domaine des Baskerville et était prêt à sacrifier un pauvre chien pour l'obtenir.
- ◇ Les chiens n'ont **pas de conscience morale**, il est donc incohérent et injuste de les accuser d'actes dont ils ne sont pas responsables.